

**Conseil économique et social**Distr.: Générale
20 octobre 2006Français
Original: Anglais**Commission pour la prévention du crime
et la justice pénale**

Seizième session

Vienne, 23-27 avril 2007

Point 5 de l'ordre du jour provisoire*

**Suite donnée au onzième Congrès des Nations Unies
pour la prévention du crime et la justice pénale****Rapport du Groupe intergouvernemental d'experts sur les
enseignements tirés des congrès des Nations Unies sur la
prévention du crime et la justice pénale, réuni à Bangkok
du 15 au 18 août 2006***Résumé*

Le rapport du Groupe intergouvernemental d'experts sur les enseignements tirés des congrès des Nations Unies sur la prévention du crime et la justice pénale a été élaboré conformément à la résolution 2006/26 du Conseil économique et social, en date du 27 juillet 2006. Il rend compte des discussions du Groupe d'experts, qui a analysé trois étapes séparées, mais logiquement reliées entre elles, des congrès pour la prévention du crime: la préparation, le déroulement et le suivi. Le rapport examine des aspects spécifiques de ces étapes, notamment le choix des questions de fond inscrites à l'ordre du jour et des sujets des ateliers, l'aménagement du temps, le suivi efficace des congrès, les déclarations politiques et le rôle de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale. Le rapport contient également des recommandations concrètes destinées à être examinées par la Commission.

* E/CN.15/2007/1.



Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction	1-3	3
II. Organisation de la réunion	4-9	3
A. Ouverture de la réunion.....	4-5	3
B. Participation	6	4
C. Élection du Bureau.....	7	4
D. Adoption de l'ordre du jour.....	8-9	4
III. Délibérations	10-34	5
A. Préparatifs des congrès des Nations Unies pour la prévention du crime.....	18-23	6
B. Structure des congrès des Nations Unies pour la prévention du crime	24-27	8
C. Textes issus des congrès des Nations Unies sur la prévention du crime et suite donnée à ces textes.....	28-34	10
IV. Conclusions et recommandations	35-47	11
V. Adoption du rapport et clôture de la réunion.....	48-50	15
Annexes		
I. Liste des participants.....		16
II. Liste des documents.....		19

I. Introduction

1. Dans la résolution 2006/26, qu'il a adoptée le 27 juillet 2006 sur la recommandation de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale, le Conseil économique et social a de nouveau invité les gouvernements à appliquer la Déclaration de Bangkok sur les synergies et réponses: alliances stratégiques pour la prévention du crime et la justice pénale et les recommandations adoptées par le onzième Congrès pour la prévention du crime et la justice pénale¹ en élaborant des lois et des directives et en prenant toutes les autres mesures pertinentes, et il a invité les États Membres, dans l'esprit de responsabilité commune et partagée qu'affirme la Déclaration de Bangkok, à améliorer la coopération internationale pour lutter contre la criminalité et le terrorisme aux niveaux multilatéral, régional et bilatéral, dans des domaines tels que l'extradition et l'entraide judiciaire dans le cadre des instruments juridiques applicables existants.

2. Dans la même résolution, le Conseil, conscient que les enseignements tirés peuvent être un outil de gestion précieux pour la planification et les programmes futurs, fournissent des informations pour les améliorations futures à réaliser et aident à définir en connaissance de cause des politiques efficaces, a prié l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) de convoquer un groupe intergouvernemental d'experts dont la composition reflète une répartition géographique équitable pour débattre du onzième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale et des congrès précédents, afin d'accumuler et d'examiner les enseignements tirés des congrès antérieurs et d'élaborer des méthodes qui permettent d'exploiter ces enseignements en vue des congrès futurs. L'ONUDC a été prié de présenter un rapport sur les travaux du Groupe d'experts à la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale à sa seizième session pour examen.

3. Le Groupe intergouvernemental d'experts sur les enseignements tirés des congrès des Nations Unies sur la prévention du crime et la justice pénale s'est réuni à Bangkok du 15 au 18 août 2006, conformément à la résolution 2006/26 du Conseil économique et social, et en remerciant le Gouvernement thaïlandais pour son offre généreuse de l'accueillir.

II. Organisation de la réunion

A. Ouverture de la réunion

4. La réunion a été ouverte le 15 août 2006 par le Vice-Premier Ministre et Ministre de la justice du Royaume de Thaïlande, qui a remercié la Princesse Bajrakitiyabha d'honorer la réunion de sa présence et s'est félicité que l'Organisation des Nations Unies ait accepté l'offre du Gouvernement thaïlandais d'accueillir la réunion du Groupe intergouvernemental d'experts. Il a également exprimé sa satisfaction que l'ONUDC ait accentué la collaboration avec le Ministère de la justice thaïlandais en participant à l'organisation de séminaires. Le

¹ Résolution 60/177 de l'Assemblée générale, annexe.

Ministre a souligné l'importance des congrès des Nations Unies et formé des vœux de succès pour que les représentants atteignent les objectifs de la réunion.

5. Le représentant adjoint du Centre régional pour l'Asie de l'Est et le Pacifique de l'ONUDC a rappelé l'ampleur de la contribution et de l'assistance que le Gouvernement thaïlandais avait fournies en organisant le onzième Congrès et noté que cet événement couronné de succès avait débouché sur la Déclaration de Bangkok, qui couvrait et abordait quelques-uns des sujets les plus pressants en matière de prévention du crime et de justice pénale que la communauté internationale devait aborder. Constatant que les nouvelles conventions contre la criminalité étaient le fruit d'un consensus international sur les questions de criminalité dont les congrès pour la prévention du crime avaient été l'artisan fondamental, l'orateur a insisté sur la nécessité de poursuivre sur cette lancée. La question du suivi était restée l'une des premières priorités de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale et il revenait au Groupe intergouvernemental d'experts, dans le cadre de son mandat, d'examiner la manière dont les textes issus des congrès avaient été élaborés et mis au point. En outre, le représentant adjoint a constaté que le Groupe avait pour mission de préparer la définition d'une méthodologie qui permette de recueillir les enseignements et de les utiliser pour l'organisation des congrès futurs.

B. Participation

6. Ont assisté à la réunion 113 experts de 39 pays. Ont également participé deux observateurs invités à titre personnel et des observateurs de l'Institut australien de criminologie, de l'Institut pour la prévention du crime et le traitement des délinquants en Asie et en Extrême-Orient, de l'Institut africain pour la prévention du crime et le traitement des délinquants, de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique et du Bureau régional pour l'Asie du Sud-Est du Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme. En plus, 40 observateurs thaïlandais ont assisté à la réunion. La liste des participants figure à l'annexe I du présent rapport.

C. Élection du Bureau

7. Le Bureau suivant a été élu par consensus:

Président: Wisit Wisitsora-At (Thaïlande)
Vice-Présidents: Thouraya Benmokrane (Algérie)
Dimana Dermendjieva-Dramova (Bulgarie)
Antenor Madruga (Brésil)
Rapporteur: Lucie Angers (Canada)

D. Adoption de l'ordre du jour

8. La réunion a adopté l'ordre du jour suivant:

1. Ouverture de la réunion.

2. Élection du Bureau.
 3. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
 4. Examen des congrès des Nations Unies sur la prévention du crime et la justice pénale précédents.
 5. Enseignements tirés des congrès précédents.
 6. Mise à profit des enseignements tirés et méthodologie pour les recueillir aux fins des congrès à venir.
 7. Conclusions et recommandations.
 8. Adoption du rapport et clôture de la réunion.
9. La liste des documents mis à la disposition de la réunion figure à l'annexe II du présent rapport.

III. Délibérations

10. La réunion a constaté que les congrès des Nations Unies pour la prévention du crime étaient les plus anciennes conférences périodiques des Nations Unies consacrées à un domaine spécifique. Elles se sont tenues six fois en Europe occidentale (Genève, 1955 et 1975; Londres, 1960; Stockholm, 1965; Milan, 1985; et Vienne, 2000), deux fois en Asie (Kyoto, 1970; et Bangkok, 2005); deux fois en Amérique latine (Caracas, 1980; et La Havane, 1990); et une fois en Afrique (Le Caire, 1995). Les congrès étaient, dans une certaine mesure, le prolongement d'activités auparavant organisées par la Commission internationale pénale et pénitentiaire, dont les fonctions avaient été transférées à l'Organisation des Nations Unies par la résolution 415 (V) de l'Assemblée générale en date du 1^{er} décembre 1950. Toutefois, le caractère, l'organisation et la philosophie des congrès avaient toujours été bien particuliers et reflétaient les principes essentiels énoncés dans la Charte de l'Organisation des Nations Unies.

11. Il a été reconnu en outre que la portée des ordres du jour des congrès n'en avait pas moins été considérablement étendue pour couvrir toute la gamme des questions prioritaires intéressant la prévention du crime et la justice pénale, aux niveaux national et international, reflétant ainsi les principales préoccupations de la communauté internationale à cet égard.

12. En ce qui concerne l'augmentation du nombre de conférences des Nations Unies portant sur tout l'éventail des questions économiques et sociales, il a été souligné que les congrès quinquennaux pour la prévention du crime avaient à la fois fourni des données d'expérience aux autres conférences importantes des Nations Unies et profité de l'expérience de ces dernières. En fait, les congrès se sont développés quant au fond et à l'organisation au fur et à mesure que l'Organisation des Nations Unies évoluait elle-même en suivant une démarche pratique qui leur permettait de conserver leur caractère professionnel et scientifique sans être conditionnés par des considérations politiques excessives. Les congrès sont donc restés l'un des piliers sur lesquels repose le rôle directeur de l'Organisation des Nations Unies en matière de politique pénale au niveau international, ce dont

témoigne l'augmentation exceptionnelle du nombre des participants, notamment au dernier congrès.

13. Le Président a invité la réunion à discuter des questions d'une manière interactive pour favoriser l'échange de vues et de données d'expérience, ce qui était la meilleure manière de procéder à un examen d'ensemble des enseignements tirés des congrès pour la prévention du crime antérieurs et d'élaborer des méthodes qui permettent d'exploiter ces enseignements en vue des congrès futurs.

14. Le Président a invité les participants à faire des commentaires généraux avant d'aborder les différents points de l'ordre du jour.

15. Dans sa déclaration liminaire, la princesse Bajrakitiyabha (Thaïlande), chef de la délégation thaïlandaise, a mentionné le rôle important que les congrès avaient joué en stimulant à un haut niveau la volonté politique et la détermination des États Membres. Elle a constaté que le temps était venu d'engager un processus de renouvellement touchant à l'organisation, aux résultats et au suivi des congrès, ce qui obligeait à poser une série de questions cruciales pour tirer le meilleur parti des congrès.

16. Le Groupe intergouvernemental d'experts a pris note de l'évolution que les congrès pour la prévention du crime avaient connue au fil des années en ce qui concerne le choix des thèmes et l'établissement de l'ordre du jour. À cet égard, trois phases pouvaient être distinguées qui allaient du premier au cinquième congrès, du sixième au huitième congrès et du neuvième au onzième congrès. Les différentes caractéristiques de ces trois phases ont également influé sur la forme sous laquelle les congrès structuraient et concrétisaient leurs délibérations au cours des ans. Quelle que soit la nature de leurs textes finaux, il importait de faire en sorte que les recommandations fassent l'objet d'un examen et d'un suivi appropriés. Depuis l'organisation, la première fois en juin 2000, d'un débat de haut niveau faisant partie intégrante des congrès, des engagements ont été pris au plus haut niveau possible de représentation nationale et la nécessité de veiller à ce que ces engagements soient honorés a été soulignée.

17. Sur la proposition du Président, la réunion est convenue de structurer comme suit le débat:

- a) Préparatifs des congrès des Nations Unies pour la prévention du crime;
- b) Structure des congrès des Nations Unies pour la prévention du crime;
- c) Textes issus des congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et suite donnée à ces textes.

A. Préparatifs des congrès des Nations Unies pour la prévention du crime

18. La réunion a examiné l'évolution du partage de la responsabilité des congrès pour la prévention du crime et le rôle clef joué par l'organe préparatoire, ainsi que par le Secrétariat et le pays hôte, en ce qui concerne à la fois la définition des questions de fond et l'élaboration ou, le cas échéant, la révision du règlement intérieur.

19. La réunion a rappelé le processus continu de revitalisation de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale, qui fait fonction d'organe préparatoire des congrès depuis 1992. Il a été signalé que ce processus, qui allait de pair avec l'établissement de la Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et de la Conférence des États parties à la Convention des Nations Unies contre la corruption, obligerait la Commission à réexaminer la manière dont elle s'acquitte de son mandat, y compris de la préparation des congrès pour la prévention du crime.

20. La mission d'organe préparatoire des congrès confiée à la Commission a été réaffirmée. La discussion a ensuite porté sur l'identification des faiblesses ou obstacles éventuels auxquels la Commission devait faire face dans l'exercice de cette fonction, tout en respectant le souhait souvent répété par les États Membres et les organes délibérants de l'Organisation des Nations Unies de la voir veiller à ce que l'ordre du jour soit ciblé et simplifié. Si l'ordre du jour n'était pas ciblé, les textes issus du congrès ne l'étaient pas non plus, ce qui poserait des problèmes quant aux suites à leur donner. Il a été rappelé que les questions de fond examinées aux congrès pour la prévention du crime antérieurs avaient constamment reflété les préoccupations de la communauté internationale quant à différents aspects de la prévention du crime et de la justice pénale et elles devaient continuer à les refléter. Le cadre normatif et la structure du réseau du Programme des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale avaient ainsi évolué en mettant à profit les enseignements fondamentaux tirés des congrès précédents.

21. Le Groupe intergouvernemental d'experts a insisté sur le fait que plus la décision sur les questions à inscrire à l'ordre du jour et les thèmes des ateliers était prise tôt aux sessions de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale, plus il était facile de commencer les préparatifs, en particulier l'élaboration du guide de discussion et l'organisation des réunions préparatoires, y compris les consultations avec les instituts du réseau du Programme des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale sur le programme des ateliers, ainsi qu'avec les organisations non gouvernementales concernées, en vue de l'organisation des réunions subsidiaires. Il a été souligné que la planification préalable et la coordination étroite étaient indispensables, tout comme la coopération approfondie et étendue avec toutes les parties impliquées, en particulier les homologues compétents du pays hôte. La réunion a constaté que le choix des thèmes relevait essentiellement d'une décision politique définissant un ordre de priorité, ce qui était source de difficultés constantes au cours des sessions annuelles de la Commission ou de ses réunions intersessions. D'une manière générale, les participants ont toutefois estimé que ces difficultés pouvaient être surmontées si l'on disposait de beaucoup de temps pour une vaste concertation dans un esprit de coopération. À cet égard, la réunion était disposée à envisager un programme préparatoire pluriannuel accompagné d'un ensemble de critères qui pouvaient être appliqués à la sélection des questions à inscrire à l'ordre du jour principal d'un congrès et des thèmes des ateliers.

22. Les participants se sont accordés pour constater que l'un des atouts des congrès était leur capacité de tenir compte de tendances récentes, en ce qui concerne à la fois les nouvelles manifestations de la criminalité et les pratiques optimales. Afin de préserver et de rehausser encore cette qualité, le Groupe intergouvernemental d'experts a estimé qu'il fallait s'intéresser à la nature des

thèmes éventuels des congrès en tenant compte d'éléments marquants. À cet égard, les thèmes éventuels pouvaient rentrer dans l'une des deux grandes catégories suivantes: a) questions qui pourraient nécessiter la prise de décisions politiques au niveau international, y compris, si nécessaire, l'établissement de normes internationales; et b) questions ayant des aspects ou des dimensions essentiellement transnationaux qui peuvent nécessiter des démarches et des solutions d'ordre transnational.

23. La manière d'intégrer les préoccupations et les perspectives régionales dans la préparation des congrès a été discutée. Il a été noté que, malgré la mondialisation et la nature de plus en plus transfrontalière de la criminalité, différentes régions du monde continueraient à nourrir des préoccupations différentes qu'elles voulaient voir convenablement prises en compte lors de l'examen de différents thèmes par les congrès. À cet égard, l'importance des réunions régionales préparatoires comme outil essentiel de préparation des congrès a été soulignée. Quelques participants ont toutefois constaté l'utilité et le bien-fondé économique de ces réunions et exprimé l'avis qu'il existait d'autres moyens d'intégrer les préoccupations et les perspectives régionales au processus préparatoire. L'accent a été mis sur la nécessité d'obtenir une plus grande efficacité, d'améliorer la coordination et de disposer des compétences voulues d'un bout à l'autre du processus préparatoire. Il a été également suggéré que ce processus débute au niveau national, où un large dialogue entre les pouvoirs publics, la société civile dans son ensemble, les communautés locales et le secteur privé devait être encouragé et facilité. Ce dialogue serait destiné à recueillir des avis, des données d'expérience et des idées susceptibles d'intéresser le congrès. Par la suite, les résultats du dialogue devraient être compilés aux différentes phases des préparatifs nationaux afin d'arriver aux niveaux régional et interrégional vers lesquels convergeraient toutes les différentes idées et préoccupations.

B. Structure des congrès des Nations Unies pour la prévention du crime

24. La réunion a reconnu les effets bénéfiques du débat de haut niveau faisant partie intégrante des travaux des congrès. Il a insisté sur le fait que ce débat avait permis aux ministres et à d'autres personnalités de haut rang de se rencontrer et de participer à un forum international, d'échanger des vues et des données d'expérience sur des questions de portée internationale et de transposer le résultat de cet exercice d'enrichissement mutuel dans leur environnement national. Toutefois, afin de tenir la balance égale entre les composantes politique et technique des congrès, les participants ont estimé qu'il fallait accomplir un travail de préparation suffisant et allouer un temps suffisant aux deux composantes lors du congrès.

25. La réunion a rappelé qu'en tant qu'organe préparatoire des congrès, la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale avait décidé à sa douzième session d'inscrire cinq questions de fond et six ateliers à l'ordre du jour du onzième congrès. Même s'il a finalement été possible de tout programmer dans l'organisation des travaux, tous les ateliers n'ont pu être convenablement ciblés malgré les compromis faits au sein de la Commission. En outre, le temps alloué à chacune des questions était extrêmement limité et un seul jour avait été prévu par

atelier, contre deux jours lors des congrès précédents. Il avait donc fallu comprimer à la dernière minute le programme prévu pour les ateliers, certains ateliers étant obligés de commencer l'après-midi d'un jour et de poursuivre leurs travaux le lendemain matin.

26. La réunion s'est félicitée de la contribution précieuse des ateliers, qui étaient mieux ciblés que le débat sur les questions de fond inscrites à l'ordre du jour et qui avaient pour vocation d'encourager les discussions informelles et un échange authentique de vues et de données d'expérience. La nécessité d'assurer la complémentarité entre les questions de fond (à examiner en séance plénière) et les sujets à examiner dans les ateliers a été soulignée avec force. La possibilité d'empêcher que les points de l'ordre du jour ne débordent le cadre des congrès a également été débattue. En outre, le fait que les ateliers, conçus pour favoriser les discussions informelles, étaient trop souvent le lieu de déclarations préparées à l'avance a été source de désillusion. Toutefois, les participants se sont aussi rendu compte que les représentants qui ne maîtrisaient pas l'une des six langues officielles de l'Organisation des Nations Unies devaient avoir recours à des déclarations préparées à l'avance comme unique moyen d'exprimer leur point de vue dans les ateliers. Afin de concilier ces besoins, il a été suggéré de consacrer une partie des ateliers aux déclarations officielles, tout en préservant les points forts des ateliers.

27. La réunion a également reconnu l'importance des contributions des organisations non gouvernementales et professionnelles ainsi que des participants individuels, qui avaient par le passé assisté à tous les congrès. La nécessité de voir les organisations intergouvernementales et non gouvernementales participer aux discussions sur la déclaration devant être adoptée par un congrès a également été examinée. Les participants se sont félicités de la contribution significative de professionnels dévoués et motivés qui étaient à la pointe des activités visant à rendre le système de justice pénale plus efficace, plus juste et plus humain. Les réunions subsidiaires, qui se tenaient traditionnellement durant les congrès, de même que la diffusion à grande échelle de leurs actes², démontraient l'utilité de cette interaction pendant les congrès et l'importance du rôle que les organisations professionnelles pouvaient jouer.

² La réunion a pris note avec satisfaction de la publication du Conseil consultatif scientifique et professionnel international du réseau du Programme des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale intitulée "*Current issues in international Crime Prevention and Criminal Justice: Papers from the Ancillary Meetings held within the Framework of the Eleventh United Nations Congress on Crime Prevention and Criminal Justice, Bangkok, 18-25 April 2005*", ainsi que des récentes publications de l'Institut européen pour la prévention du crime et la lutte contre la délinquance, affilié à l'Organisation des Nations Unies, et de l'Institut pour la prévention du crime et le traitement des délinquants en Asie et en Extrême-Orient, qui rendaient compte des travaux de deux ateliers tenus lors du onzième congrès.

C. Textes issus des congrès des Nations Unies sur la prévention du crime et suite donnée à ces textes

28. Il a été souligné que, par le passé, les suites de nature institutionnelle ou ad hoc données aux textes issus des congrès pour la prévention du crime n'avaient pas été suffisantes. Cette constatation reflétait les préoccupations exprimées par l'Assemblée générale, dans sa résolution 57/270 B du 23 juin 2003, quant aux suites appropriées à donner aux recommandations des conférences des Nations Unies et à la mise en commun des connaissances et des données d'expérience afin de mettre à profit les enseignements tirés et les pratiques optimales, en ce qui concerne à la fois les questions de fond et les questions de procédure. Dans ce contexte, il a été réaffirmé que le débat de haut niveau pouvait servir d'enceinte où des engagements étaient pris à un niveau politique élevé, encourageant ainsi un suivi approprié.

29. Par la suite, les participants ont examiné la nature du texte sur lequel les congrès doivent déboucher depuis 2000: la déclaration politique. Tout en précisant qu'une déclaration n'était pas un instrument juridiquement contraignant, ils se sont accordés pour estimer que le texte devait être ciblé et concis et que les positions communes qui y étaient exprimées et les engagements qui y étaient pris méritaient d'être traités avec le sérieux nécessaire et faire l'objet d'un suivi. La réunion était cependant également consciente du fait que les pays en développement ou les pays dont l'économie était en transition pourraient avoir besoin d'une assistance technique pour donner suite avec succès aux recommandations des congrès.

30. Il a été suggéré que la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale devait engager des consultations informelles sur le texte de la déclaration d'un congrès le plus tôt possible durant et entre ses sessions annuelles, selon ce qui convient. Toutefois, l'attention a été appelée sur la nécessité de disposer, toujours au cours des congrès, de suffisamment de temps pour la mise au point définitive du texte et pour la recherche d'un accord sur les dernières questions à régler.

31. La réunion a également noté que la déclaration finale n'était pas le seul texte issu du congrès: il y avait d'autres textes significatifs dont l'importance était reconnue, comme: a) le rapport du congrès, qui rendait compte du débat de haut niveau ainsi que des déclarations faites par les représentants et récapitulait les travaux des ateliers et leurs recommandations; b) les publications sur les résultats des ateliers dues à l'initiative d'entités ou d'experts particuliers; et c) les publications sur les résultats des réunions subsidiaires et des ateliers paraissant à l'initiative des instituts du réseau du Programme des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale. Les participants ont été d'avis qu'il convenait d'encourager ces publications de manière plus systématique. Il a également été souligné que le fait d'offrir un forum aux responsables politiques, aux professionnels et à la société civile pour qu'ils se rencontrent, échangent des informations et des pratiques optimales et constituent des réseaux de contacts était également un résultat souhaitable et important.

32. D'amples discussions ont eu lieu sur des moyens efficaces et efficients de donner les suites voulues aux textes issus des congrès, notamment par des résolutions à présenter à la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale, des plans d'action, des listes récapitulatives, des examens à mi-parcours par la Commission ou des discussions sur les suites à donner aux congrès futurs. À cet

égard, il a été signalé que les textes issus des congrès, notamment les recommandations, pouvaient être considérés comme rentrant dans deux grandes catégories: a) ceux qui invitaient ou obligeaient les organes appropriés, comme la Commission, à prendre des mesures au niveau décisionnel; et b) ceux qui demandaient aux gouvernements de prendre des mesures au niveau national et qui nécessitaient par conséquent l'existence d'une voie de communication par laquelle les États pouvaient fournir des informations sur les mesures prises et les progrès réalisés à la Commission ou aux congrès ultérieurs (ou aux deux). En ce qui concerne cette dernière catégorie, il a été souligné qu'il existait une lassitude face aux questionnaires et, partant, une insuffisance chronique du taux de réponse, qui empêchaient les organes compétents de se procurer des informations suffisantes et d'en tirer les conclusions appropriées. Le Groupe intergouvernemental d'experts a donc accueilli favorablement la recherche d'autres moyens de collecte d'informations, comme les auto-évaluations volontaires suivies d'une présentation orale à la Commission au titre du point de l'ordre du jour approprié. Pour promouvoir cette démarche, les États pourraient se servir du modèle de liste récapitulative proposé par la Thaïlande comme nouvel outil pouvant les guider dans cette auto-évaluation détaillée et l'élaboration, le cas échéant, d'un plan correspondant. Le rapport élaboré par la Thaïlande sur la base de cette liste récapitulative figure dans un document de séance dont la Commission était saisie à sa seizième session.

33. Il a été proposé de mettre au point un programme de travail pluriannuel, qui commencerait à un congrès et serait destiné à atteindre un double objectif: a) assurer le suivi approprié des recommandations du congrès; et b) permettre la préparation adéquate, minutieuse et en temps utile du congrès suivant. Un tel programme de travail supposerait que la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale aborde, à chacune de ses sessions annuelles, les sujets issus du congrès afin d'en entreprendre l'examen approfondi et de déterminer s'il fallait élaborer des politiques. En outre, la Commission pourrait, dès le lendemain d'un congrès, engager des consultations pouvant se prolonger pendant la période intersessions afin d'entreprendre des délibérations pouvant déboucher sur la détermination des questions à inscrire à l'ordre du jour du congrès suivant et, aux sessions suivantes, passer en revue et superviser le processus préparatoire de ce congrès.

34. Une autre question soulevée dans la discussion était celle de la nécessité de diffuser le plus largement possible les textes issus des congrès de manière à toucher, selon une démarche pyramidale, tous les niveaux de la société civile et l'ensemble des communautés locales. Parallèlement, la diffusion d'informations supposait la collecte et le traitement d'idées et de données d'expérience pour préparer les congrès. La diffusion contribuerait à une meilleure connaissance de différentes questions et accroîtrait l'intérêt de la société dans son ensemble pour les congrès, ce qui aurait en plus l'avantage de générer des idées supplémentaires pour les congrès suivants.

IV. Conclusions et recommandations

35. Le Groupe intergouvernemental d'experts a conclu qu'il importait au plus haut point que les congrès restent à même de traiter des tendances et questions nouvelles et inédites tout en préservant la capacité de progresser dans l'examen des grandes

questions de la prévention de crime et de la justice pénale. Pour atteindre ces objectifs, le Groupe d'experts a rappelé la nécessité de faire en sorte que les futurs congrès et le processus préparatoire de ces congrès soient axés sur des questions soigneusement choisies et bien définies. On favoriserait ainsi non seulement la sélection d'un ensemble de sujets plus fouillé, mieux structuré et de meilleure qualité quant au fond, mais éviterait aussi le risque "d'inonder le marché" de différentes déclarations et résolutions issues des congrès, qui étaient souvent trop longues et parfois redondantes. Une déclaration devait être ciblée et concise, ce qui permettrait aussi aux États Membres de définir, pour lui donner suite, des mesures mieux ciblées et plus faciles à appliquer.

36. Toutefois, le Groupe intergouvernemental d'experts a reconnu qu'en étant sélectif et en réduisant le nombre de questions de fond inscrites à l'ordre du jour et des thèmes des ateliers on risquait de décourager certains États Membres de participer à un congrès particulier, les sujets de préoccupation variant d'un pays à l'autre. C'est pourquoi, le Groupe d'experts a recommandé qu'il fallait faire en sorte que le processus préparatoire des congrès permette de sélectionner les questions de fond qui reflètent des préoccupations mondiales, qu'elles soient d'origine récente ou d'une nature plus traditionnelle.

37. Le Groupe intergouvernemental d'experts a recommandé que la Commission, lorsqu'elle choisirait les questions de fond à traiter par un congrès, tienne compte des éléments suivants:

a) Les questions inscrites à l'ordre du jour devraient être une source de préoccupation majeure et revêtir une importance fondamentale pour autant d'États de toutes les régions que possible;

b) Un moyen terme devrait être trouvé entre questions liées à la prévention et à la répression du crime d'une part et questions liées à la justice pénale de l'autre;

c) Les questions d'ordre politique ayant déjà fait l'objet d'un consensus, mais pour lesquelles un rappel de l'engagement politique pourrait être justifié ou souhaitable, ou pour lesquelles des progrès dans l'action menée par la communauté internationale seraient enregistrés;

d) Les questions susceptibles de susciter pour la première fois un consensus;

e) Les nouvelles questions qui ne font pas l'objet d'un consensus et qui ne sont pas susceptibles d'en susciter un dans un proche avenir, mais qui justifient un examen plus poussé et l'accumulation de connaissances supplémentaires.

38. Le Groupe intergouvernemental d'experts a conclu qu'il fallait s'efforcer d'éviter qu'une multitude de questions disparates, qui auraient pu être regroupées dans un but de compromis, ne soient abordées par les ateliers qui éprouveraient aussi des difficultés à en débattre de manière ordonnée au cours des délibérations, ce qui nuirait à l'obtention de résultats concrets.

39. Le Groupe intergouvernemental d'experts a recommandé d'utiliser les critères suivants pour choisir les thèmes des ateliers:

a) S'inscrivant dans le cadre général des questions de fond dont un congrès serait saisi, les ateliers devraient avoir une portée plus limitée et se concentrer sur des questions spécifiques, qui pourraient inclure les nouvelles tendances;

b) Les thèmes des ateliers devraient présenter un intérêt particulier, être une source de préoccupation majeure ou revêtir une importance fondamentale pour autant d'États de toutes les régions que possible;

c) Les ateliers devraient se concentrer sur des solutions pratiques, notamment les pratiques optimales;

d) Les ateliers devraient encourager un échange de vues, jouer un rôle sensibilisateur et constituer un corps de connaissance à l'intention des professionnels, des responsables politiques, des représentants d'organisations non gouvernementales et du monde professionnel d'universitaires et de scientifiques, ainsi que du secteur privé, le cas échéant;

e) Chaque fois que cela est approprié, les ateliers devraient stimuler et rendre possible la coopération internationale et l'assistance technique.

40. Le Groupe intergouvernemental d'experts a recommandé qu'il y ait pendant un congrès un nombre limité d'ateliers, chacun d'une durée optimale de deux à quatre séances. En outre, le Groupe d'experts a recommandé que les décisions relatives aux thèmes des ateliers tiennent compte des intérêts des gouvernements et des instituts, ou autres organisations, disposés à fournir les ressources nécessaires pour organiser un atelier. De plus, des mesures devraient être prises pour limiter le nombre et la durée des déclarations préparées à l'avance au profit d'un dialogue actif fondé sur une pluralité de contributions d'experts, et pour encourager la présentation de cas concrets lorsque le sujet s'y prête. Enfin, le Groupe d'experts a recommandé la publication et la diffusion à grande échelle des actes des ateliers et des textes qui en sont issus.

41. Le Groupe intergouvernemental d'experts a recommandé que les gouvernements et différentes organisations soient invités à préparer un congrès bien à l'avance, en encourageant également les contributions du monde universitaire et des institutions scientifiques concernées. Le Groupe d'experts a réaffirmé la pratique actuelle selon laquelle le Secrétaire général prie les gouvernements d'engager les préparatifs suffisamment à l'avance et par tous les moyens, y compris la création de comités préparatoires nationaux, afin de contribuer à une discussion ciblée et productive sur les thèmes et une participation active à l'organisation et à la conduite des ateliers, et de présenter des communications exprimant la position nationale sur les diverses questions de fond inscrites à l'ordre du jour et sur les thèmes des ateliers. En outre, le Groupe d'experts a recommandé que ces comités soient également encouragés à s'associer aux activités de suivi, par exemple en diffusant le plus largement possible des informations sur les textes issus d'un congrès, y compris à des personnalités gouvernementales et à la société dans son ensemble, et en rassemblant les informations sur le suivi des recommandations formulées par un congrès.

42. Le Groupe intergouvernemental d'experts a recommandé qu'un programme d'information vaste et efficace sur les congrès pour la prévention du crime soit lancé à un stade précoce des préparatifs, ce qui était absolument indispensable pour tenir la communauté de la prévention du crime et de la justice pénale, de même que le grand public, dûment informés des faits d'actualité et des résultats obtenus par un congrès.

43. Le rôle du gouvernement accueillant un congrès a été considéré comme fondamental. La plupart des congrès des Nations Unies pour la prévention du crime n'auraient pas atteint les résultats qu'ils ont eus sans l'esprit d'initiative, l'hospitalité, l'amitié et la générosité des pays hôtes respectifs. Il a été constaté que le rôle et les fonctions du gouvernement hôte, tant au stade des préparatifs qu'au cours du congrès même, étaient absolument cruciaux et pourraient même l'être encore plus lors du suivi proprement dit des recommandations du congrès, comme la réunion du Groupe intergouvernemental d'experts l'avait clairement démontré. Il a été suggéré à ce propos qu'il pourrait être utile de choisir très tôt le gouvernement hôte.

44. Le Groupe intergouvernemental d'experts a recommandé que la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale inscrive de façon permanente la question des congrès des Nations Unies pour la prévention du crime à son ordre du jour et que le processus préparatoire conduisant à l'organisation d'un congrès donne lieu très tôt à un engagement de la Commission, qui trouvera son reflet dans un programme de travail pluriannuel. Conformément à ce programme de travail, la Commission, à la première session suivant un congrès, transmettrait les textes et les recommandations issus du congrès et engagerait des consultations sur la préparation du congrès suivant. À la deuxième session suivant un congrès, la Commission préciserait, à l'issue des consultations, le thème général et établirait une liste de questions de fond à inscrire à l'ordre du jour et des thèmes des ateliers, qu'elle adopterait à la troisième session suivant un congrès. Des contributions d'origine régionale seraient recherchées par la suite. À la quatrième session, la Commission devrait entreprendre les consultations sur un projet de déclaration, qui devrait être concis et ciblé.

45. Le Groupe intergouvernemental d'experts a recommandé que, conformément à la résolution 57/270 B de l'Assemblée générale, les textes et les recommandations issus d'un congrès fassent l'objet d'un suivi suffisant. À cet effet, l'élaboration d'une approche à quatre volets a été recommandée comme suit:

a) Actions pouvant être engagées par les États Membres et les organisations concernés, comme les organisations non gouvernementales et les instituts du réseau des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale, pour donner suite aux textes issus d'un congrès;

b) Inscription de façon permanente à l'ordre du jour du congrès d'une question intitulée "suite donnée aux textes et aux recommandations issus des congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale antérieurs";

c) Organisation de discussions thématiques ou adoption d'une résolution sur les questions spécifiques examinées par le congrès par la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale;

d) Incitation des États Membres à entreprendre une auto-évaluation des suites qu'ils ont données aux textes et des recommandations issus du congrès et à la présenter durant la troisième session de la Commission qui suivra un congrès. Pour effectuer cette évaluation, les États Membres devraient envisager, d'utiliser, entre autres moyens, un outil tel que le modèle de liste récapitulative élaboré par le Gouvernement thaïlandais (E/CN.15/2007/6/Add.1; voir par. 32 ci-dessus) pour assurer le suivi approprié des textes et des recommandations issus du onzième

congrès. La Commission pourrait développer encore cette liste avant de la communiquer aux États Membres à cette fin. Un tel processus pourrait aider à faciliter les préparatifs du congrès suivant.

46. Le Groupe intergouvernemental d'experts a recommandé que la liste des participants à un congrès, contenant autant de coordonnées que possible, soit largement diffusée et publiée sur le site Web de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, sous réserve de l'assentiment des participants concernés.

47. La réunion a conclu qu'il serait judicieux et nécessaire de consolider les succès obtenus depuis le premier congrès, il y a cinquante ans, et d'en tirer parti. Il était cependant incontestable que l'héritage des congrès précédents devait être plus qu'une simple source d'inspiration et que des approches nouvelles et novatrices devaient être étudiées, en particulier afin de donner mieux suite aux recommandations des congrès.

V. Adoption du rapport et clôture de la réunion

48. À sa 7^e séance, le 18 août, le Groupe intergouvernemental d'experts a examiné le projet de rapport élaboré et présenté par le rapporteur. À la 8^e séance, le Groupe a adopté le rapport. Des déclarations finales ont été faites par le représentant de l'ONU DC et un certain nombre de participants.

49. Dans ses remarques finales, le représentant de l'ONU DC a exprimé sa gratitude au Gouvernement thaïlandais pour avoir accueilli la réunion du Groupe intergouvernemental d'experts et pour le soutien continu qu'il apportait au Centre régional pour l'Asie de l'Est et le Pacifique de l'ONU DC. Le représentant a également félicité le Groupe intergouvernemental pour son précieux travail, qui était de nature à susciter des améliorations en matière de préparation, de déroulement et de suivi des futurs congrès pour la prévention du crime.

50. La délégation brésilienne a renouvelé l'offre de son gouvernement d'accueillir le prochain congrès pour la prévention du crime.

Annexe I

Liste des participants

États Membres de l'Organisation des Nations Unies

Afrique du Sud	Thukane Marry Magoro, Kalyani Pillay
Albanie	Albana Dautllari
Algérie	Thouraya Benmokrane
Allemagne	Pyn-An Sun
Angola	Dulce Gomes
Azerbaïdjan	Aybeniz Bayramova, Elchin Nasibov, Murad I. Kazimov
Belgique	Freddy Gazan
Brésil	Edgard Telles Ribeiro, Antenor Madruga, Francisco Cannabrava, Eric do Val Lacerda Sogocio, Luis Flávio Zampronha de Oliveira
Bulgarie	Dimana Dermendjieva-Dramova
Canada	Lucie Angers, Kimberly A. Cowan
Chine	Kang Yu, Sun Yong, Tian Ni, Zhang Yao-jun
Cuba	Jorge Leslie Bodes Torres
Égypte	Mostafa Abdel Ghaffar
El Salvador	Byron Fernando Larios López
Émirats arabes unis	Abdull Rahim Yousif Al Awadi, Younis Yousif Alredha, Obaid Bin Tris Al Qemzy, Ahmed Ebrahim Al-Hosani
Espagne	José Luis Martínez Ferriz, Juan Lustres, Jose Antonio Puebla Martin
États-Unis d'Amérique	Howard Solomon
Fédération de Russie	Alexander N. Elin, Alexey A. Lyzhenkov, Yuri N. Kovalko, Alexander M. J. Trofimets, Elena A. Petrova, Ludmila V. Kinchene, Sergey Detinin
Finlande	Aarne Kinnunen, Terhi Viljanen
Iran (République islamique d')	Ali Hajigholam Saryazdi, Esmaeil Tekeyh Sadat
Italie	Giovanni Santoro, Giuseppe Cerni
Japon	Taro Higashiyama, Ko Ikai, Tsutomu Hirokawa, Masao Tatzuzaki, Hiroaki Matsuno

Maroc	Hicham Touil
Mexique	Francisco Zamora
Nigéria	Olawale Idris Maiyegun
Norvège	Else Mette Naess
Pakistan	Asim Ali Khan
Paraguay	Carlos Ortiz Barrios
Philippines	Fidel J. Exconde, Jr., George Ryan T. Hipolito
Pologne	Marta Olesińska
Portugal	Luís Cunha
République de Corée	Hyung-hwa Cho, Jong-wook Jeong
République dominicaine	Manuel Emilio Santana Montero
République-Unie de Tanzanie	Peter Lokaji Kivuyo, Paul James Makelele
Suisse	Jacques Lauer, Daniel Derzic, Annigna Gerig
Thaïlande*	Princess Bajrakitiyabha, Tongthong Chandransu, Wisit Wisitsora-At, Kobkiat Kasivivat, Ruenvadee Suwanmongkol, Ampa Vanichchatchawan, Vitaya Suriyawong, Praneet Poontong, Somchart Eiamanupong, Preecha Sowannee, Niramon Yossathorn, Piyawat Niyomrerks, Krit Kraichitti, Siriwat Phaowongsa, Chaweng Nuansaard, Supak Kangwanwongsakul, Amnach Vetayaprasit, Suda Thongpadungrojana, Krisna Bovornratanaraks, Vinai Vittavasarnvej, Taveesak Tuchinda, Tawisak Jamegorakul, Pranee Kaoian, Virapon Panabut, Sehanat Prayoonrat, Rittee Srisawasdi, Wannachai Boonbumrong, Sooboon Vuthiwong, Rewadee Sakulpanich, Bamrung Tanchittiwatana, Achara Chongsitthimahakul, Surachai Nira Ampika Leelapojanaporn, Orapong Soontornwesn, Yossawan Boriboonthana, Krerkkai Ekabhot, Sureeprapha Thavej, Suwane Khamman, Charin Panyasiri, Nuntia Ruangjaroon, Witchan Chanachaiwibunwat
Tunisie	Ridha Ben Amor
Ukraine	Tetiana Shorstka
Venezuela (République bolivarienne du)	Leoncio Guerra

* Un certain nombre d'observateurs de la Thaïlande ont également participé à la réunion.

Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies

Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique

Instituts régionaux affiliés et instituts associés

Institut australien de criminologie, Institut pour la prévention du crime et le traitement des délinquants en Asie et en Extrême-Orient, Institut africain pour la prévention du crime et le traitement des délinquants

Observateurs participant à titre personnel

Minoru Shikita, Eduardo Vetere

Annexe II

Liste des documents

Document	Titre ou description
A/CONF.203/15	Rapport du Secrétaire général du onzième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale sur cinquante années de congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale: réalisations passées et perspectives d'avenir
Document de travail sur le point 4 de l'ordre du jour	Review of previous United Nations congresses on crime prevention and criminal justice
Document de travail sur le point 5 de l'ordre du jour	Lessons learned from previous congresses
Document de travail sur le point 6 de l'ordre du jour	Capitalizing on lessons learned and methodology for capturing such lessons for future congresses
	Proposal submitted by Egypt for discussion at the Intergovernmental Group of Experts on Lessons Learned from the United Nations Congresses on Crime Prevention and Criminal Justice
	Proposal for consideration submitted by the International Scientific and Professional Advisory Council of the United Nations Crime Prevention and Criminal Justice Programme network